

Rapport de la commission chargée de la demande de crédit de Fr.30'000.-
pour la fourniture et la pose d'une citerne à mazout de 20'000 lt.

La commission chargée de l'étude du préavis 38/80 ,s'est réunie
le 27.10.80.

Elle approuve le préavis municipal et juge ces travaux indispensables.
La nouvelle citerne sera posée à l'emplacement de la citerne désaffectée,
soit devant l'église.

L'augmentation de la capacité de stockage du mazout procurée par la
pose de cette nouvelle citerne, paraît à la commission être une sage
mesure de sécurité vu les possibilités de ravitaillement de plus
en plus difficiles.

Par conséquent, la commission propose au Conseil d'accepter le
préavis 38/80 tel que présenté par la Municipalité et de lui
accorder le crédit de Fr. 30'000.- pour la pose de cette citerne.

La commission :

J. Aubert



R. Brot x

F. Muhlethaler



J.L. Schupp x

S. Dizerens, rapporteur.

